

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/13 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION ET A LA RESTRUCTURATION DE LA VILLA RIPERT

SEANCE DU 28 JANVIER 2005

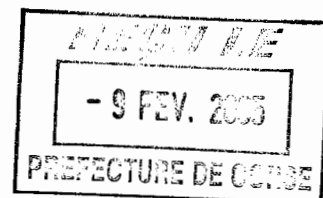
L'An deux mille cinq, et le vingt-huit janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mlle ANGELI Corinne à M. GALLETTI José
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. MARCHIONI François-Xavier à Mlle PIERI Vanina
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme SCIARETTI Véronique
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 04/01 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 portant adoption du budget primitif pour 2004,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 04/94 AC de l'Assemblée de Corse du 20 février 2004 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux pour un montant global de 966 033,38 Euros,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux concernant la réhabilitation de la Villa Ripert.

DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT TTC
LOT N° 2 : Maçonnerie - Toitures - Divers.	SOGEBA	22 690,00
LOT N° 5 : Menuiseries extérieures.	MENUISERIE VALENTI	6 771,60
LOT N° 7 : Peinture	I MAESTRI	4 797,14
LOT N° 8 : Electricité	SCAE	5 027,90
T O T A L		39 286,94

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

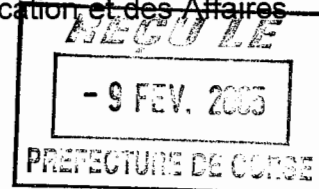
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et son délégué
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 28 janvier 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
- 9 FEV. 2005
PREFECTURE DE CORSE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

REHABILITATION ET RESTRUCTURATION
A L'IDENTIQUE DE LA VILLA RIPERT

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

(Modifié novembre 2004)

Marché de maîtrise d'œuvre		107 272,83
N° 182/2003 (base)	98 359,04	
Avenant n° 1	8 913,79	
Contrôle Technique (SOCOTEC)		11 481,60
Coordination hygiène et sécurité de chantier (MATA)		13 754,00
Ordonnancement, pilotage coordination (CROCHET)		10 764,00
Marchés de travaux		
Base	966 033,38	
Avenants	39 286,94	1 005 320,32
Révision de prix		30 000,00
Aléas et imprévus		75 000,00
Assurance Dommages - Ouvrages		26 000,00
Divers		20 407,25
TOTAL		1 300 000,00

Inscription Budgétaire : Chapitre 922 - Programme 52 11 - Article 232